

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A LIBREVILLE

DOCUMENTS A PRODUIRE

DEMANDE DE VISA DE COURT SEJOUR
VISITE FAMILIALE

REMARQUE :

Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies, classés dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment renseigné recto-verso, daté et signé (*à télécharger à partir du site*)
- Une photographie d'identité de face sur fond gris
- Un passeport (d'une validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé) comportant obligatoirement 2 pages vierges (les copies des deux premières pages du passeport ainsi que des pages comportant les visas Schengen précédents devront être jointes au dossier)

Les justificatifs concernant la situation personnelle du demandeur de visa :

- **pour les personnes mariées** : l'acte de mariage
- **pour les enfants mineurs/étudiants** : une copie de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation, une autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs, signés par les deux parents, un certificat de scolarité ou une inscription universitaire en cours ou un certificat de réinscription pour la prochaine rentrée scolaire.

Si vous avez séjourné en France : les justificatifs éventuels de scolarité, le dernier diplôme obtenu, photocopie de votre carte de séjour, factures etc...)

Les justificatifs des ressources et de la situation socioprofessionnelle :

Pour les salariés :

- un certificat de travail précisant les fonctions exercées, la date d'embauche et le salaire mensuel
- les trois derniers bulletins de salaire ou bulletins de solde
- les 3 derniers relevés bancaires (compte courant + compte d'épargne s'il y a lieu)
- l'attestation de congés ou autorisation d'absence

Pour les commerçants :

- l'inscription au registre du commerce
- les statuts de la société
- la quittance de patente de l'année en cours
- les 3 derniers relevés bancaires (compte personnel et compte de l'entreprise)

Pour les professions libérales :

- la carte de l'ordre ou la carte professionnelle de l'année en cours
- la quittance de patente de l'année en cours
- les 3 derniers relevés bancaires (compte personnel + compte professionnel)

Pour les retraités et les personnes sans emploi :

- les justificatifs récents de pension et/ ou de rentes
- les 3 derniers relevés bancaires,
- et ou une attestation de prise en charge signée d'un parent, du conjoint ou d'un enfant au Gabon
- les justificatifs des ressources de la personne assurant la prise en charge
- la fiche de composition de la famille

Pour les enfants mineurs/étudiants :

- une attestation de prise en charge d'un parent,
- les justificatifs des ressources de la personne assurant la prise en charge

NB : ainsi que toutes autres sources de revenus (pension, loyers perçus etc...)

❑ La justification de l'hébergement :

- une attestation d'accueil délivrée par la Mairie, en original (ni faxée, ni scannée)
- ou une réservation d'hôtel confirmée
- le cas échéant, un justificatif de la possession ou de la location d'un logement en France (facture, bail de location, taxe d'habitation etc...)
- si vous êtes logés gracieusement par une personne se trouvant hors de France, une lettre d'invitation ainsi qu'un justificatif d'habitation (facture, bail de location, taxe d'habitation)

Dans tous les cas de figure, vous devrez en possession de devises correspondants à votre situation, soit :

- si vous êtes en possession d'une attestation d'accueil ou d'une invitation : 35 euros/jour
- si vous êtes en possession d'une réservation d'hôtel : 62 euros/jour
- si vous voyagez sans justification d'hébergement : 120 euros/jour

❑ La réservation d'avion

❑ L'assurance médicale internationale soins/rapatriement couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, soins médicaux, d'urgence et/ou soins d'hospitalisation d'urgence valable dans tout l'espace Schengen, d'un montant minimum de garantie de 30.000 euros couvrant toute la durée du séjour.

Les frais de dossier sont à régler en monnaie locale, soit 40.000 Fcfa.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres justificatifs peuvent être demandés le cas échéant. Vous pouvez également présenter tout élément susceptible d'aider à l'instruction de votre dossier